

SOUTIEN A L'INSTALLATION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE INDEPENDANTS A GRANULES (poêle, insert, cuisinière...)

FICHE GUIDE DES AIDES

Titre : Soutien à l'installation d'appareils de chauffage indépendants à granulés (poêle, insert, cuisinière...)

Session du 11 octobre 2022

Objet de l'intervention

Le Conseil départemental a décidé d'élargir l'aide à l'installation de poêles à granulés à tous les appareils de chauffage indépendants à granulés. Cette aide est destinée aux particuliers propriétaires d'une résidence dans l'Allier sous conditions de ressources dans l'objectif de lutter contre la précarité énergétique et de favoriser le recours aux énergies renouvelables (bois énergie).

Bénéficiaires

Les particuliers propriétaires sous conditions de ressources.

Les plafonds sont fixés annuellement dans les dispositifs d'Etat et ceux concernés par cette aide sont qualifiés de foyers « modestes » et « très modestes ».

Tranches de revenus hors Ile-de-France 1/01/2023

Composition du foyer	Foyer très modeste	Foyer modeste
1	16 229 €	20 805 €
2	23 734 €	30 427 €
3	28 545 €	36 591 €
4	33 346 €	42 748 €
5	38 168 €	48 930 €
Par personne supplémentaire	4 813 €	6 165 €

Modalités d'attribution

Critères d'éligibilité :

Sont concernés les poêles à granulés, les inserts à granulés, les cuisinières à granulés ou tout type d'installation de chauffage indépendant à granulés

L'appareil de chauffage indépendant à granulés doit être certifié flamme verte.

Ou

Les équipements doivent respecter les critères techniques :

- Une émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O₂ ≤ 300 mg/Nm³
- Une émission de particule rapportée à 13% d'O₂ ≤ 30 mg/Nm³
- Un rendement énergétique ≥ 87 %

Les équipements doivent être installés par un artisan certifié reconnu garant de l'environnement RGE.

Assiette éligible :

Le coût éligible correspond au coût total TTC de l'opération, fournitures et main d'œuvre comprises.

Calcul de l'aide :

Appareil de chauffage indépendant à granulés : aide maximum de 500 €

Cette aide est cumulable avec les aides de l'Etat.

Le taux maximum d'aide publique et privée ne pourra pas excéder 90 % pour les ménages très modestes et 75 % pour les ménages modestes.

Le montant minimum de l'aide est de 150 €.

Instruction du dossier

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Le formulaire de demande de subvention ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) récent du demandeur ;
- Un devis détaillé indiquant la qualification RGE de l'installateur ;
- Les copies des avis d'imposition les plus récents des membres du foyer ;
- La copie du livret de famille justifiant de la composition du foyer ou les copies des cartes d'identité de toutes les personnes composant le foyer ;
- La copie de l'avis d'imposition sur le foncier le plus récent ou tout autre document attestant que vous êtes propriétaire de ce logement.

Dès lors qu'un dossier est éligible et complet (accusé de réception envoyé par le Conseil départemental), les travaux peuvent commencer sans que cela engage le Département quant au subventionnement du projet.

1- Transmettre le dossier de demande **AVANT tout commencement des travaux**

Votre dossier de demande d'aide peut être transmis pour instruction

Soit par mail : contact.boisenergie@allier.fr

Soit par courrier :

Hôtel du Département
DVT/Service Environnement et activités de pleine nature
1, avenue Victor Hugo
B.P. 1669
03 016 MOULINS Cedex

Renseignements : 04 70 34 15 54

2- Si accord de subvention et après les travaux

Après l'accord de subvention et après les travaux, pour obtenir le versement de la subvention, vous devez transmettre la facture acquittée précisant la qualification RGE de l'artisan, une photo de l'appareil installé et une attestation de fin de travaux.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION INSTALLATION D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE INDEPENDANT A GRANULES (poêle, insert, cuisinière...)

1- Identification du bénéficiaire

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :
Adresse de l'installation (si différente) :

2- Identification de l'installateur

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :
N° RGE :

Nombre de personnes occupant le logement :
Montant total des « revenus fiscaux de référence » de
votre foyer : €

3- Installation

Logement individuel : oui non

L'appareil de chauffage indépendant vient-il en complément du chauffage principal ? oui non

Si oui, énergie principale : Fioul Electricité Gaz de réseau GPL (propane,...)

Autre :

Caractéristiques :

Poêle à granulés Insert Cuisinière Autre :

Marque : Puissance : kW

Label flamme verte oui non

Si l'équipement n'est pas labélisé flamme verte, préciser les critères techniques :

Critères techniques MaPrimeRenov' :	oui	non
émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O ₂ ≤ 300 mg/Nm ³	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
émission de particule rapportée à 13% d'O ₂ ≤ 30 mg/Nm ³	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
rendement énergétique ≥ 87 %	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date prévisionnelle des travaux :

4- Plan de financement

Financement prévu	€ TTC	
MaPrimeRenov'	€	
Certificat d'économie d'énergie	€	
Conseil départemental de l'Allier	€	Aide maxi 500€ sous conditions de ressources
Autre	€	
Participation du demandeur	€	
Total du projet	€	
% total d'aide (montant des aides / coût total du projet x 100)	%	

OU

Si vous avez un dossier **MaPrimeRenov' Sérénité** avec un appareil de chauffage indépendant inclus, contacter **votre opérateur habitat** pour le plan de financement

- J'atteste ne pas avoir demandé cette aide dans les 5 dernières années
- J'atteste de la véracité des informations indiquées dans ce formulaire
- J'atteste ne pas avoir commencé les travaux lors du dépôt de cette demande

A _____, le _____
Signature